



DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 23 MARS 2017

Madame la Présidente,

Les points à l'ordre du jour de ce CTL sont autant de sujets qui fâchent pour notre organisation syndicale, ils s'inscrivent dans la droite ligne des aspirations gouvernementales : réduction des budgets et désintégration du Service Public, détricotage du Statut et des droits des agents...

Règlement intérieur :

Comme nous l'avons dénoncé lors du précédent CTL, Il s'agit de museler les Organisations Syndicales et les représentants des personnels. En supprimant le remboursement des frais de déplacement des suppléants, vous leur interdisez de fait l'accès à cette instance.

Force est de constater que le but est clairement d'affaiblir la défense des agents...

Si telle est votre vision du dialogue social, nous ne pouvons l'accepter.

Quant à la diffusion de l'information syndicale, en direction comme ailleurs, celle-ci est accessible à tous sur le site local et national de la CGT Finances Publiques et sur les panneaux syndicaux, à condition qu'ils existent, ce qui rappelons le, n'est pas le cas dans tous les services du département, malgré l'obligation faite à l'employeur.

Nous condamnons donc ce nouveau règlement intérieur et exigeons le retrait de ce point soumis au vote.

Modification d'horaires d'ouverture au public :

Comme nous le dénonçons à chaque CTL, il s'agit de demandes contraintes des agents et des chefs de poste qui ne peuvent plus travailler dans des conditions normales, suite aux suppressions d'emplois et aux postes vacants non pourvus. Comme nous le dénonçons à chaque CTL, cela conduit à une dégradation du service rendu au public, sans pour autant régler les problèmes.

Comment dans ces conditions croire à la survie à long terme de ces postes...

La CGT Finances Publiques exige le maintien des trésoreries de proximité et du maillage territorial avec des effectifs garants d'un Service Public digne de ce nom.

Plan départemental de formation :

Le plan départemental 2017 est élaboré à partir des actions découlant des orientations nationales, or celles-ci dépendent principalement des décisions qui seront prises après les échéances électorales, notamment en ce qui concerne le prélèvement à la source. Pourquoi imposer aux agents des formations sur une réforme dont l'issue est incertaine ? Par ailleurs la DGFIP a la volonté de s'attaquer aux carrières de la fonction publique, en envisageant de supprimer la formation initiale actuelle, qui permet de disposer d'un bagage suffisant pour pouvoir changer de fonctions en cours de carrière. Elle propose en remplacement, la mise en place d'une formation circonscrite au premier métier.

Elle envisage également des nouvelles « pistes de réflexion » concernant les concours :

Ecrits des concours internes et externes programmés le même jour, contraignant les agents à un choix préjudiciable.

Présentation aux concours limitée à 5 tentatives par concours.

Ces mesures, si elles sont appliquées, limiteront encore plus la possibilité de promotion interne.

Transfert de la gestion de l'EHPAD :

Nous déplorons une nouvelle fois un transfert de charges, sans transfert d'emplois, suite à une fermeture de service. A nouveau les collègues vont devoir absorber une charge supplémentaire sans autre contrepartie que l'équipe de renfort si disponibilité...

Aménagement des RAN :

En fusionnant les RAN de Bolbec et Fécamp avec celle du Havre, vous ne cachez même plus votre volonté de pourvoir des postes non demandés sur des résidences peu attractives. C'est la porte ouverte à l'arbitraire, puisque la direction locale sait s'affranchir de la règle de l'ancienneté administrative pour placer les agents suivant son bon vouloir. C'est le fait du prince !!!

Quid du respect envers les collègues ? (allocation des ressources)

Quid des futures CAPL d'affectation ?

La CGT Finances Publiques 76 constate une nouvelle fois que tous ces sujets vont à l'encontre de l'intérêt des agents et du Service Public, nous voterons donc contre.

Les élu(e)s CGT Finances Publiques en CTL.

Rouen, le 23 mars 2017